

A LA RENAISSANCE
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €
7 Rue des Cèdres 26140 ANDANCETTE
En cours d'immatriculation au RCS de ROMANS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 NOVEMBRE 2024

Le 24 novembre 2024, à 10H00

Les associés de la Société A LA RENAISSANCE, société en cours de constitution,

Se son réunis au siège social en assemblée générale ordinaire

Sont présents :

Madame Manon ROBIN, Titulaire des parts numérotées de 1 à 200	200 parts
Monsieur Cédric FISTEBERG, Titulaire des parts numérotées de 201 à 400	200 parts
Madame Harmony ARAUJO, Titulaire des parts numérotées de 401 à 600,	200 parts
Monsieur Yann PIOTIN Titulaire des parts numérotées de 601 à 800,	200 parts
Madame Marthe PIOTIN, Titulaire des parts numérotées de 801 à 1000	200 parts
Total des parts	1 000 parts

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée A LA RENAISSANCE dont le siège social est 7 Rue des Cèdres 26140 ANDANCETTE et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 22 novembre 2024 ;

nomment en qualité de gérants de la Société A LA RENAISSANCE pour une durée illimitée :

- Madame Manon ROBIN domiciliée 7 Rue des Cèdres 26140 ANDANCETTE ;
- Monsieur Cédric FISTEBERG domicilié 1 Impasse Galicia 38150 CHANAS ;
- Monsieur Yann PIOTIN domicilié 19 B Rue du Terraly 26140 Saint-Rambert-d'Albon

Les gérants ainsi nommés disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Ces trois premiers gérants acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement.

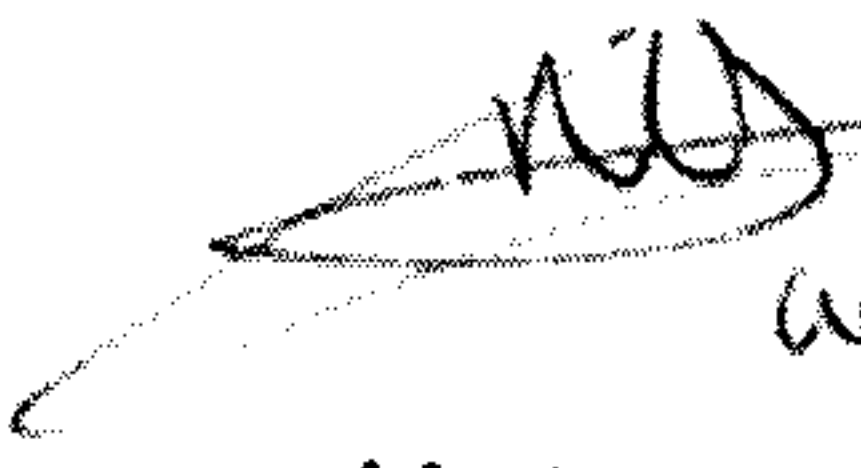
Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'assemblée à 10H30.

CF MR HA YP NP

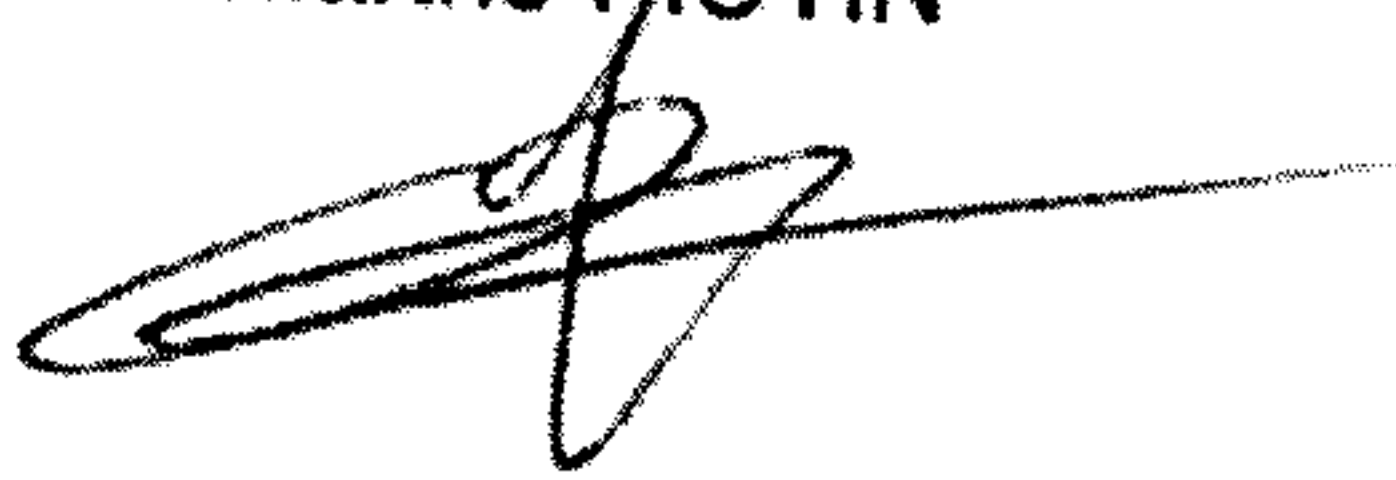
Fait à ANDANCETTE
Le 24 novembre 2024

Madame Manon ROBIN

 Bon pour
acceptation des
fonctions de gérant
Madame Harmony ARAUJO

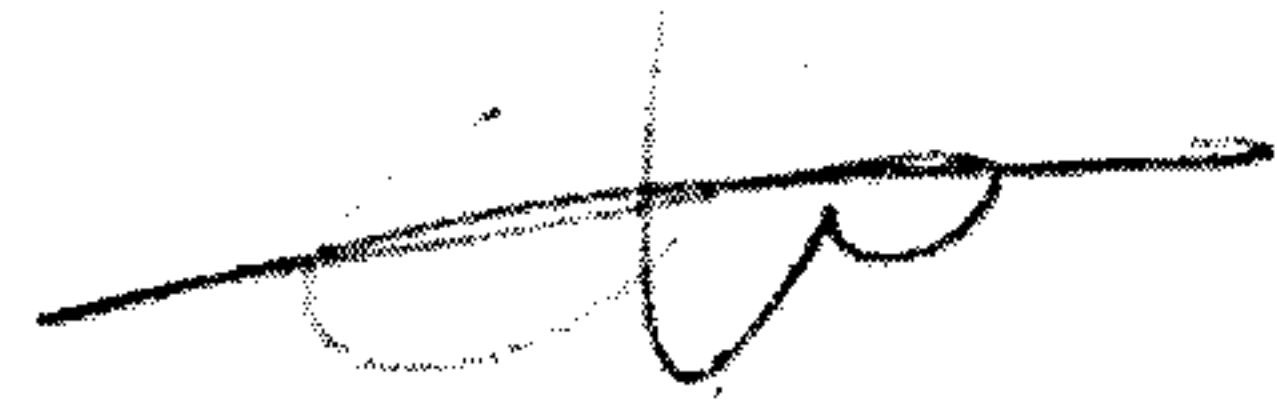


Madame Marthe PIOTIN



Monsieur Cédric FISTEBERG

 Bon pour acceptation
des fonctions de gérant
Monsieur Yann PIOTIN



Bon pour acceptation
des fonctions de gérant

(faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de gérant »)

CF HR HA YP MP